

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et police municipale

Rapporteur : Philippe Laurent

I - Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Afin de pouvoir nommer ces candidats, il convient de créer les postes suivants au 1^{er} octobre 2016 :

- trois postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,

et de supprimer les postes suivants à la même date :

- un poste de rédacteur à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet.

II - Adaptation du tableau des effectifs liée à un changement de filière

Un agent a demandé à changer de filière, ce qui est statutairement réglementaire. Ce changement se fera par intégration directe. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016 et de supprimer, à la même date, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

III – Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel

Un adjoint administratif de 2^{ème} classe a réussi le concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe. Ses nouvelles missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer, à compter du 1^{er} octobre 2016 un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer, à la même date, le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

IV - Adaptation du tableau des effectifs liée à un reclassement pour raison de santé

Un brigadier reclassé pour raisons de santé souhaite intégrer la filière correspondant à son nouvel emploi. Le comité médical ayant émis un avis favorable quant à son aptitude à ses nouvelles fonctions, il est proposé de supprimer le poste de brigadier à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016.

Le bilan s'établit ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} septembre 2016	Au 1 ^{er} octobre 2016
Ville	407,01 (dont 1 détaché pour stage)	406,01 (dont 1 détaché pour stage)
CCAS	37,56	37,56
TOTAL :	444,57	443,57